



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

disques compacts

Question au Gouvernement n° 1578

[Texte de la question](#)

DIFFUSION D'UN CD DANS LES ÉCOLES

PAR LA MAIRIE DE BOBIGNY

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Jean-Christophe Lagarde. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, la municipalité de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, a diffusé, auprès de 4 200 élèves des collèges et lycées de cette commune, un agenda et un CD musical lors de la rentrée scolaire. Le CD comporte deux chansons dont les paroles sont tout aussi scandaleuses qu'irresponsables lorsqu'elles s'adressent à des enfants et des jeunes de onze à dix-neuf ans : les policiers y sont caricaturés en racistes violents ; les appels à la délinquance et l'apologie de la violence y foisonnent ; on y trouve même des propos racistes d'une rare brutalité. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Les élus de Bobigny l'ont diffusé et les enseignants étaient légitimement confiants pour l'utiliser à l'intérieur des établissements scolaires, puisque ce CD provenait d'une institution de la République. Les parents, les enseignants, les policiers sont donc profondément choqués et, malheureusement, il ne s'agit pas d'un événement isolé.

Il y a six mois, un policier était violemment tabassé dans une des cités de cette même commune ; un élu municipal de Bobigny a fait, il y a quelques jours, l'objet de poursuites judiciaires et a été condamné à douze mois de prison pour violences envers la police ; hier, le président du conseil général qui a cofinancé le CD en question, a refusé, en séance plénière, de condamner les paroles de ces chansons.

M. Jacques Myard. Démission !

M. le président. Monsieur Myard !

M. Jean-Christophe Lagarde. Face à cette dérive, que comptez-vous faire pour, d'une part, rassurer la population de Bobigny sur le fait qu'elle est bien régie par les lois de la République même si son maire laisse commettre des dérapages coupables et, d'autre part, soutenir les policiers de Bobigny et de tout le département afin qu'ils puissent continuer à travailler dans la sérénité et avec le respect qui leur est dû ?

Enfin, êtes-vous prêt, une fois les responsabilités établies, à engager les poursuites prévues par la loi contre ceux qui diffusent des messages encourageant l'accomplissement d'actes criminels, véhiculant la discrimination religieuse et raciale, portant gravement atteinte à l'honneur de la police, alors que ces mêmes personnes sont censées représenter l'État dans leur commune ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur Lagarde, je me suis naturellement fait communiquer le *compact disc* qui a été distribué par la mairie de Bobigny. J'ai ainsi pu constater qu'il comportait des propos injurieux à l'encontre des policiers. Il contient également des propos dangereux qui peuvent être considérés comme des appels à la haine raciale et à la violence. Force est donc de constater qu'il s'agit d'une initiative d'autant plus condamnable que ce disque a été diffusé dans les écoles, grâce à de l'argent public (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et distribué par une collectivité publique. (*Mêmes mouvements.*)

M. Jacques Myard. Démission !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Nous devons donc prendre toute la mesure du problème.

C'est pourquoi j'ai engagé une procédure contradictoire, demandant au maire de bien vouloir me fournir toutes les explications sur les responsabilités de cette initiative. J'en aurai connaissance avant la fin du mois.

M. Jean-Marie Le Guen. Et sur Gaston Flosse, vous répondez quoi ?

M. le président. Monsieur le Guen !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Dès lors, je prendrai toutes les mesures qui s'imposent, qu'il s'agisse d'engager des poursuites pénales ou de prendre des sanctions administratives.

Une fois de plus, nous voyons que, dans de telles affaires, il faut de la vigilance dans l'exercice de l'autorité et de la responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1578

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 octobre 2004